



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

44^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 072

Le lundi 19 juin 2023

Présidente : Mme Jenica Atwin



Comité permanent des affaires autochtones et du Nord

Le lundi 19 juin 2023

• (1625)

[Traduction]

La présidente (Mme Jenica Atwin (Fredericton, Lib.)): La séance est ouverte.

J'aimerais commencer par demander un consentement unanime à continuer jusqu'à 20 minutes après la sonnerie.

Ai-je un consentement unanime?

Des députés: Oui.

La présidente: Sans plus tarder, je vais continuer.

[Français]

Bienvenue à la 72^e réunion du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord.

Notre réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le jeudi 23 juin 2022. Les membres du Comité peuvent participer en personne ou à distance au moyen de l'application Zoom. Les délibérations seront publiées sur le site Web de la Chambre des communes. À titre d'information, la diffusion Web montrera toujours la personne qui parle, plutôt que l'ensemble du Comité.

[Traduction]

Je tiens à souligner que la réunion d'aujourd'hui se déroule sur le territoire non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Pour les personnes qui participent virtuellement, j'énoncerai quelques règles à suivre. Vous pouvez vous exprimer dans la langue officielle de votre choix. Des services d'interprétation en français, en anglais et en inuktitut sont disponibles pour cette réunion. Vous avez le choix, en bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Veuillez choisir votre langue maintenant. Si vous n'entendez plus les interprètes, veuillez m'en informer immédiatement et nous ferons le nécessaire pour rétablir l'interprétation avant de reprendre les travaux.

Pour les membres qui participent en personne, veuillez faire comme d'habitude quand tout le comité se réunit en personne dans une salle de réunion des comités.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de parler.

Bien que cette salle soit équipée d'un système audio performant, des effets Larsen sont possibles. Ils peuvent être très dangereux pour les interprètes et causer de graves lésions. La cause la plus courante de l'effet Larsen est une oreillette portée trop près d'un microphone. Nous demandons donc à tous les participants de faire bien attention quand ils manient les écouteurs, surtout lorsque leur microphone ou celui de leur voisin est allumé. Afin d'éviter des incidents et de protéger la santé auditive des interprètes, j'invite les

participants à veiller à utiliser le microphone auquel leurs écouteurs sont raccordés et à poser leurs écouteurs-boutons sur la table, loin du microphone, pour éviter de les manipuler quand ils ne les utilisent pas.

[Français]

Veuillez adresser vos interventions à la présidence.

[Traduction]

Lorsque vous vous exprimez, veuillez parler lentement et clairement. Quand vous ne parlez pas, votre micro devrait être mis en sourdine. En ce qui concerne l'ordre d'intervention, le greffier du Comité et moi-même travaillerons en collaboration afin de suivre un ordre combiné d'intervention de tous les membres.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté le vendredi 16 juin 2023, le Comité entame l'étude du projet de loi C-51, Loi portant mise en vigueur du traité concernant l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de la Nation dakota de Whitecap / Wapaha Ska Dakota Oyate et modifiant d'autres lois en conséquence.

Je vais maintenant accueillir les témoins.

Le chef Darcy Bear est absent pour cause de maladie. Nous pensons à lui, évidemment.

Nous accueillons M. Murray Long, qui est directeur de l'Autonomie gouvernementale; M. Dwayne Eagle, qui est conseiller; M. Frank Royal, qui est aussi conseiller; et M. Maxime Faille, qui est conseiller juridique. Nous accueillons également le ministre des Relations Couronne-Autochtones, l'honorable Marc Miller, et un collaborateur qui l'accompagne.

Nous faisons les choses un peu différemment aujourd'hui. Afin de gagner du temps, nous accueillons les témoins ensemble.

[Français]

Mme Sylvie Bérubé (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Il n'y a pas d'interprétation présentement.

[Traduction]

La présidente: Nous allons faire une pause pour nous assurer que l'interprétation fonctionne bien.

M. Marcus Powlowski (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Ce n'est pas seulement la traduction. Il n'y a pas de son non plus. En version originale, il n'y a pas de son.

La présidente: Nous allons nous assurer d'avoir le son.

Tout fonctionne maintenant. Nous allons donc passer, sans plus tarder, aux observations préliminaires.

Vous disposez de cinq minutes.

Monsieur Royal, vous avez la parole.

M. Frank Royal (conseiller, Première Nation dakota de Whitecap): [*Le témoin s'exprime en dakota et fournit le texte suivant:*]

Anpetu wašte. Frank Royal emakiyapi do.

Iyuškiŋyan wačhiyakapi do. Čhaŋte wašteya nape čheyuzapi do.

[*Le témoin fournit la traduction suivante.*]

Bonjour. Je m'appelle Frank Royal.

C'est un plaisir de tous vous voir. Je vous serre chaleureusement la main.

[*Traduction*]

Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, nous vous remercions de nous avoir invités à nous exprimer aujourd'hui devant vous.

J'aimerais vous présenter l'équipe de Whitecap ici présente. Il y a le directeur de l'Autonomie gouvernementale, M. Murray Long; le conseiller Dwayne Eagle et le conseiller juridique Max Faille, sur Zoom.

Nous sommes heureux d'être des vôtres.

Je parlerai notamment de notre histoire, de l'histoire des Dakotas du Canada.

Dans le cadre de l'autonomie gouvernementale, nous voulions obtenir une reconnaissance en bonne et due forme des Dakotas de Whitecap en raison de leur contribution en tant qu'alliés de la Couronne britannique. Nous avons fait des démarches auprès du ministre Miller, et il a exposé la situation au Cabinet, afin qu'il soit remédié à cet oubli historique.

Nous avons également négocié un traité concernant l'autonomie gouvernementale des Dakotas en tant que peuple autochtone du Canada. Le projet de loi C-51 confirmera notre place et protégera notre entente en tant que traité au sens de l'article 35 au Canada. Le traité concernant l'autonomie gouvernementale contient aussi des dispositions pour que les générations futures fassent valoir d'autres droits des peuples autochtones, comme une petite assise territoriale et la parité avec d'autres traités numérotés.

Je vous remercie de votre attention. Je cède la parole au conseiller Eagle.

• (1630)

M. Dwayne Eagle (conseiller, Première Nation dakota de Whitecap): Je vous remercie, monsieur Royal.

Bonjour, madame la présidente.

Je vous remercie toutes et tous de nous donner cette occasion de nous exprimer.

Je ferai un bref historique des processus de notre communauté. La communauté nous a donné un mandat en 2009. En 2012, nous avons eu l'accord-cadre. En 2017, nous avons obtenu une approbation de principe. Nous avons travaillé avec plusieurs ministres, à savoir M. Chuck Strahl, M. John Duncan, Mme Carolyn Bennett et, bien entendu, le ministre Marc Miller. Je tiens à tous les remercier de leur soutien de bout en bout.

Les négociations se sont achevées durant l'été 2022 par une entente sur l'autonomie gouvernementale. La communauté a voté et

elle était très enthousiaste. Nous avons pour mandat de signer une entente sur l'autonomie gouvernementale. Nous faisons partie de la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations. Autrement dit, nous pratiquons déjà l'autonomie gouvernementale depuis une vingtaine d'années. Il s'agissait simplement de l'étape suivante dans l'autonomie gouvernementale. Nous avons recueilli un taux d'approbation de 92 % au vote organisé sur la Constitution et l'entente sur l'autonomie gouvernementale, et nous avons eu d'autres négociations avec M. Miller en vue d'un traité concernant l'autonomie gouvernementale.

Nous avons dû modifier le texte et organiser un vote de ratification du nouveau document. Les membres de la communauté l'ont approuvé à 100 %, ce qui témoigne de leur réel enthousiasme. Ils sont impatients que le traité s'applique.

Je vous remercie toutes et tous du temps que vous nous accordez.

La présidente: Je vous remercie.

Nous allons passer au ministre Miller, à moins qu'il y ait d'autres observations.

M. Murray Long (directeur, Autonomie gouvernementale, Première Nation dakota de Whitecap): Je veux juste dire, très brièvement, que l'histoire des Dakotas du Canada est unique. Je suis certain que le ministre Miller en parlera aussi.

En fin de compte, ce traité reconnaîtra comme il convient la Nation dakota de Whitecap au Canada. C'est très important pour les membres de notre nation et pour nos aînés. En raison de ce traité, le projet de loi C-51 confirmera que la Nation dakota de Whitecap fait partie des peuples autochtones du Canada. Il protégera également notre traité concernant l'autonomie gouvernementale au sens de l'article 35.

Il nous donne aussi la possibilité, comme le dit l'entente, d'aller plus loin, de poursuivre le travail et la réconciliation et ainsi de suite. Il y a beaucoup d'information. Pendant les questions et réponses, nous pouvons parler, entre autres, du processus législatif, des compétences et des accords financiers.

Nous tenons à exprimer, au nom du chef, notre gratitude envers toutes les parties pour tout le soutien qu'elles nous apportent. Nous travaillons en collaboration avec toutes les parties depuis quelques semaines. Nous avons hâte que ce projet de loi soit adopté pour que notre entente sur l'autonomie gouvernementale puisse entrer en vigueur le 1^{er} septembre.

Je vous remercie.

La présidente: Excellent. Je vous remercie.

Monsieur le ministre, vous avez la parole. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Marc Miller (ministre des Relations Couronne-Autochtones): Je vous remercie, madame la présidente.

Je pense que le Comité se réjouira de ce que M. Long et les conseillers n'aient pas appris la technique pour étirer le temps de parole.

Je vous montrerai tout à l'heure, messieurs.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Marc Miller: Je vous remercie, madame la présidente, d'avoir souligné que nous nous trouvons sur un territoire non cédé.

Il me semble qu'ils ont mentionné, et ce n'est pas dans mes notes préparées, que le projet de loi que nous examinons aujourd'hui s'inscrit dans une discussion plus générale sur la présence des Dakotas et des Lakotas au Canada et sur les injustices qu'ils ont subies en étant traités en nations de deuxième classe tout au long de l'histoire de leur présence au Canada, qui remonte à bien avant l'arrivée des Européens. La plupart des gens de mon âge au Canada connaissent bien la capsule documentaire sur Sitting Bull réalisée par l'Office national du film du Canada. Ce n'est qu'une partie très limitée, mais très importante, de cette histoire. L'histoire remonte manifestement plus loin que cela, en fait, à la guerre de 1812, où ces peuples et leurs ancêtres se sont alliés à nous contre un ennemi commun, également pour défendre les territoires traditionnels qui étaient les leurs bien avant notre arrivée.

Il en est résulté la non-reconnaissance de leurs droits en vertu de l'article 35. C'est un traitement indigne auquel nous remédions ici aujourd'hui dans le cadre du projet de loi, mais aussi dans un processus plus vaste de reconnaissance des huit autres communautés qui existent au Canada et de leurs droits. Nous continuerons de travailler sur ce dossier qui est comme un projet inabouti du pays.

Je les remercie de leur patience et je les remercie d'avoir bien voulu nous faire confiance, alors que nous ne leur avons pas accordé cette même confiance dans le passé, avec les conséquences que cela a aujourd'hui pour eux et leurs descendants. C'est avant tout un élément de dignité que nous cherchons à rétablir. Je les remercie de leur coopération à cet égard.

Je parlerai expressément aujourd'hui du projet de loi C-51, Loi portant mise en vigueur du traité concernant l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de la Nation dakota de Whitecap / Wapaha Ska Dakota Oyate. Les observations que j'ai préparées portent sur l'incidence potentielle que ce traité concernant l'autonomie gouvernementale a sur Whitecap, sur ce qui le rend important pour le Canada et sur la façon dont il permettra de respecter l'engagement plus général pris aux termes de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

• (1635)

[Français]

Madame la présidente, comme vous le savez, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation invitent le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, de même que les administrations municipales, à adopter et à mettre en œuvre la Déclaration dans le cadre de la réconciliation.

En effet, la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones est entrée en vigueur. Cette loi nous fournit une feuille de route pour travailler avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis à la mise en œuvre de la Déclaration. C'est l'objectif qui guide l'ensemble de notre travail.

[Traduction]

Je vais lire rapidement l'article 4 de la Déclaration, qui est ainsi libellé:

Les peuples autochtones, dans l'exercice de leur droit à l'autodétermination, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes pour tout ce qui touche à leurs affaires intérieures et locales, ainsi que de disposer des moyens de financer leurs activités autonomes.

Comme les membres du Comité le savent, la Loi sur les Indiens est une loi coloniale et raciste qui a privé les Premières Nations des droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. La Loi sur les Indiens a retiré à la Nation dakota de Whitecap et telle-

ment d'autres nations leur droit inhérent à se gouverner, à construire leur propre économie et à avoir leur mot à dire sur les programmes et les services fournis sur leurs propres terres.

[Français]

Au cours des 40 dernières années, la nation dakota de Whitecap s'efforce de s'affranchir de la Loi sur les Indiens. Par exemple, en 1989, elle a mis en place un code électoral. En 2003, la communauté est devenue l'une des premières signataires de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations. Cet accord lui a permis d'exercer un contrôle sur ses terres et ses ressources sans surveillance ni approbation ministérielle, ce qui remplace 25 % de la Loi sur les Indiens. La nation dakota de Whitecap a également élaboré des lois et des politiques commerciales qui lui permettent de fonctionner efficacement.

De même, en vertu de la Loi sur la gestion financière des Premières Nations, la nation dakota de Whitecap prélève un impôt foncier sur la réserve, ce qui lui permet de financer le développement communautaire, les programmes sociaux et les entreprises. Toutes ces initiatives sont sous-tendues par la volonté de réagir rapidement aux possibilités économiques et aux occasions de développement.

[Traduction]

Lorsque je me suis rendu à Whitecap Dakota ce printemps, j'ai eu l'occasion de voir l'impact de la vision des Dakotas, de leur détermination et de leurs efforts dans les infrastructures impressionnantes qu'ils ont construites dans leur collectivité sous le leadership du chef Darcy Bear. Qu'il s'agisse du terrain de golf, du Dakota Dunes Resort, soutenu par le Programme de préparation des collectivités aux possibilités économiques de Services aux Autochtones Canada, ou de son casino, Whitecap a fait la preuve de sa réussite au cours des dernières décennies et est la parfaite illustration de l'importance de l'autodétermination des communautés autochtones dans tout le Canada.

Depuis plus d'une décennie, guidés par la vision des membres de leur nation, le chef Bear et son conseil négocient avec le gouvernement du Canada une entente sur l'autonomie gouvernementale visant à éliminer les derniers éléments de la Loi sur les Indiens qui font obstacle à leur pleine vision de l'autonomie gouvernementale. Le projet dont nous parlons aujourd'hui en est l'aboutissement.

Le projet de loi portant mise en vigueur du traité concernant l'autonomie gouvernementale et la reconnaissance de la Nation dakota de Whitecap / Wapaha Ska Dakota Oyate met en vigueur un traité détaillé conforme à la Déclaration des Nations unies qui répond à la volonté précise de la Nation dakota de Whitecap de ne plus être soumise à la Loi sur les Indiens. S'ils sont adoptés, le projet de loi et, par conséquent, le traité confirmeront que la Nation dakota de Whitecap fait partie des peuples autochtones du Canada et est dotée d'un droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, droit protégé par la Constitution en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. La Nation dakota de Whitecap sera alors reconnue comme étant une entité autonome, dotée de compétences et de pouvoirs sur un large éventail de questions relatives à l'administration de la collectivité, aux terres de réserve, ainsi qu'aux programmes et services offerts à ses membres. En outre, de nouvelles relations s'établiront de nation à nation entre le gouvernement du Canada et la Nation dakota de Whitecap, avec des mécanismes pratiques de coopération intergouvernementale.

En conclusion, j'encourage les membres du Comité à travailler ensemble pour adopter rapidement ce projet de loi, afin de respecter la date d'entrée en vigueur de cette entente le 1^{er} septembre, de franchir cette étape vers la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et de soutenir la vision de l'autodétermination de la Nation dakota de Whitecap.

Je serai heureux de répondre à vos questions.

Je vous remercie.

● (1640)

La présidente: Pour que tout le monde le sache, nous surveillons l'horloge. Il nous reste environ 12 minutes et demie avant le vote, mais nous allons passer aux premières six minutes de cette série.

Monsieur Tolmie, vous disposez de six minutes.

M. Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Je vous remercie de votre présence. C'est très important pour la circonscription de Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan parce qu'il s'agit... Nous avons, en effet, une grande association et c'est donc une excellente occasion pour moi de revoir beaucoup de choses.

Si je peux l'exprimer de manière positive, un des aspects frustrants pour moi, quand je passe en revue l'histoire et l'histoire récente, c'est que cela semble si simple. Cette mesure aurait dû être prise il y a tellement longtemps, et nous y parvenons enfin en 2023.

J'aimerais entendre votre point de vue sur le récent périple pour arriver à ce point et vos réflexions à ce sujet, en dehors du fait de vous montrer positif et de dire que vous êtes d'accord.

M. Dwayne Eagle: C'est le leadership du chef Bear, sa vision de notre communauté et des mesures que nous voulons prendre pour améliorer sa qualité de vie. Nous observons d'autres Premières Nations prospères. Nous leur rendons visite pour voir ce qu'elles ont fait, afin de ne pas avoir à réinventer la roue.

Nous observons aussi des municipalités. Nous étudions leur assiette fiscale et nous essayons de nous en inspirer afin d'avoir des recettes autonomes dans nos collectivités. Certains programmes ne sont pas financés. Nous voulons donc faire en sorte de pouvoir peut-être les offrir aux membres de notre nation.

Pour ce qui est du périple, il est très intéressant. Nous avons commencé avec la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations et nous avons éliminé 25 % de la Loi sur les Indiens. Nous pouvons nous adapter au rythme des affaires. Nous avons commencé par le terrain de golf, puis nous avons ajouté le casino et maintenant l'hôtel, et nous espérons qu'il y aura un spa dans deux ou trois ans. Nous devons bâtir une économie. Nous avons donc commencé par le tourisme. C'est une réussite.

Nous donnons aux membres de notre nation des possibilités à tout niveau auquel ils souhaitent commencer. Ils peuvent commencer en bas de l'échelle et gravir les échelons. Nous avons plus de 700 emplois dans notre collectivité. Tous les jours, environ 500 personnes font la navette avec Whitecap. La prochaine étape sera l'autonomie gouvernementale et des relations de gouvernement à gouvernement.

Je vous remercie.

M. Fraser Tolmie: Je vous remercie de cette réponse.

Dans son exposé, le ministre a présenté les faits. Il a déclaré que la Nation dakota de Whitecap a été traitée comme une « nation de deuxième classe ». Je tiens à dire que, de mon point de vue, vous vous comportez avec beaucoup de classe — à ce que je vois et à ce que j'ai observé dans mes interactions. Ce n'est pas une flèche décochée au ministre.

Monsieur le ministre, vous avez énoncé un fait, mais je voulais vous parler des personnes assises à cette table et de la classe qu'ils ont apportée à ce processus.

Vous avez mentionné la croissance économique. Sur ma liste de priorités, il y a l'accès au terrain de golf, qui a été porté à mon attention. Je sais qu'il y a une base militaire. Il y a une route qui traverse Dundurn. Pouvez-vous, s'il vous plaît, en dire plus à ce sujet?

Le mot clé est peut-être difficultés d'accès. Que pouvons-nous faire pour vous aider à cet égard, une fois que nous aurons adopté le projet de loi?

● (1645)

M. Murray Long: Je vous remercie de la question. C'est une partie importante du développement continu de notre communauté. Notre communauté entretient de bonnes relations avec la municipalité rurale voisine.

Le problème avec Whitecap, c'est que, d'un côté, il y a une rivière et, de l'autre côté, il y a une base — DFC Dundurn. L'accès est très difficile vers l'est en direction de la route 11, en dépit du fait qu'il y avait dans le temps des ententes, etc. avec le MDN. À vrai dire, elles n'ont pas été maintenues, le MDN le reconnaît. Nous avons des pourparlers avec le MDN, mais l'armée n'aime pas céder des terrains. C'est pour cela qu'elle est là.

Nous continuerons d'insister, en collaboration avec le ministre Miller et d'autres ministères, comme celui de la ministre Anand, entre autres. Il est dans notre intérêt d'obtenir un accès et de trouver une solution qui convienne à tout le monde. Nous aurons un meilleur accès. D'autres personnes aussi dans d'autres parties de la collectivité, pour venir travailler à Whitecap. À mesure que nous construirons d'autres choses, nous aurons aussi plus d'emplois.

La présidente: Il reste juste 30 secondes, si vous voulez.

M. Fraser Tolmie: Je ne pense pas avoir besoin de recourir à des manoeuvres dilatoires, mais je vous remercie vivement d'être venu. Je suis impatient de vous rendre visite, de faire peut-être un parcours de golf et de séjourner dans votre bel hôtel.

Je vous remercie, vraiment.

La présidente: Nous allons passer à notre deuxième intervenant, M. Battiste, mais nous ferons ensuite une courte pause. Les votes auront commencé, mais nous poursuivrons après.

Monsieur Battiste, vous disposez de six minutes.

M. Jaime Battiste (Sydney—Victoria, Lib.): Soyez les bienvenus, monsieur Eagle et monsieur Royal.

Je sais que ce n'était pas ce qui était prévu. Nous espérons que le chef serait présent. Je vous remercie d'être venus pour répondre à des questions à sa place.

En tant que personne qui a assisté à une réunion de chefs et à une réunion de conseil et qui est maintenant député à la Chambre, ce n'est pas très différent. Il s'agit d'un groupe d'élus qui cherchent à parvenir à la bonne décision.

À titre d'information, je vais vous poser à tous deux quelques très courtes questions, puis je vous donnerai un peu de temps pour répondre.

Monsieur Royal et monsieur Eagle, êtes-vous satisfaits du projet de loi actuel?

M. Frank Royal: Oui, nous en sommes satisfaits.

M. Jaime Battiste: Souhaitez-vous le voir adopté aussi rapidement que possible par les différents partis représentant le Canada? Souhaitez-vous que nous recourions à un consentement unanime, comme nous en avons la possibilité, pour dire que nous sommes satisfaits, que la collectivité est heureuse et la nation aussi, de même que le gouvernement et les partis? Souhaitez-vous que nous adoptions rapidement ce projet de loi?

M. Frank Royal: Oui, nous aimerions que tout le monde appuie une adoption rapide du projet de loi. Nous comptons le mettre en oeuvre le 1^{er} septembre. Nous avons le soutien de la communauté pour la suite. Nous l'avons abondamment consultée au cours des dernières années. Nous attendons donc d'entendre de bonnes nouvelles.

Je vous remercie.

M. Dwayne Eagle: Je dirai la même chose, je crois.

Oui, notre communauté est très enthousiaste. Nous avons négocié pendant 13 ans. Pendant une dizaine d'années, nous n'avons pas eu grand-chose à lui dire sur les négociations. Il a fallu du temps pour tout. À présent, tout avance rapidement. Nous voulons le soutien de tout le monde pour faire adopter le projet de loi.

Je vous remercie.

M. Jaime Battiste: Au début de la séance, messieurs, vous avez parlé du nombre de ministres auxquels vous avez demandé cette mesure et du nombre de fois où vous leur avez demandé d'être reconnus en vertu de l'article 35. Il y a une grande différence entre être reconnu en tant qu'Indien en vertu de la Loi sur les Indiens et être reconnu comme ayant des droits en vertu de l'article 35.

Pouvez-vous me parler de l'intérêt et de l'importance que votre communauté attache au fait d'être enfin reconnue comme titulaire de droits autochtones au Canada en vertu de l'article 35 et de ce que cette reconnaissance signifie pour elle?

M. Dwayne Eagle: Ma réponse sera un peu personnelle. Parfois, quand il y a un différend avec d'autres Premières Nations, elles disent des choses comme « Retournez d'où vous venez ». Nous sommes du Canada. C'est notre pays et notre territoire. Une fois qu'elles nous auront reconnus comme étant des Autochtones du Canada... C'est une des choses dont nous avons parlé avec notre communauté. C'est ce qu'elle veut. Elle veut faire en sorte que ce soit inclus dans l'entente. C'est très important pour nous.

Je vous remercie.

• (1650)

M. Frank Royal: Je suis d'accord avec le conseiller Eagle.

De plus, la reconnaissance en vertu de l'article 35 nous donne l'assise territoriale dont nous parlions, la parité avec d'autres Premières Nations et un financement durable pour notre communauté pour des programmes qui concernent la langue, la culture, l'éducation, le logement et les infrastructures — beaucoup de nos programmes.

Je vous remercie.

L'hon. Marc Miller: Je dirai seulement, comme les membres et les aînés de leur communauté me l'ont souvent répété, qu'il est important de nous rappeler qu'ils savent exactement qui ils sont et que le Canada ne l'a jamais reconnu. Il me semble que c'est un élément constitutionnel important. Du point de vue du respect et de la dignité, cette reconnaissance est un strict minimum de la part de leur allié.

À mon sens, le monde extérieur ne devrait pas considérer que le Canada crée, comme par magie, une catégorie de peuples autochtones. Ces personnes savent précisément qui elles sont, et elles le savent depuis la nuit des temps. C'est la réalité. Il y a une conséquence constitutionnelle à la reconnaissance par le Canada, et c'est le moins que le Canada puisse faire à ce stade.

M. Jaime Battiste: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Comme vous le savez, à l'intérieur du Canada, il y a certaines frontières que nous reconnaissons dans ce pays, mais bon nombre d'entre elles n'existaient pas pour les nations signataires de traités et les Premières Nations du monde entier qui ont été déracinées à cause de frontières. Pouvez-vous parler de l'importance de ce que la loi a reconnu quant au fait qu'il est important que les peuples autochtones, notamment les Premières Nations du Canada, puissent avoir une double citoyenneté et exercer des droits des deux côtés de la frontière?

L'hon. Marc Miller: Encore une fois, cela vient nous rappeler, et c'est important, que la frontière les traverse et qu'elles ne traversent pas la frontière. Telle est la réalité de leur histoire, de leur expérience vécue et de l'atteinte à leur mode de vie que la frontière représente pour elles.

Nous devons également parler de l'optimisation de la liberté de circulation. Actuellement, le Canada accuse un retard sur son partenaire américain, car il ne reconnaît pas certaines dispositions du Traité de Jay. Surtout, le Canada ne reconnaît pas la liberté de circulation fondamentale des peuples autochtones, ce qui a tous les effets pernicieux imaginables, notamment sur les populations les plus vulnérables, c'est-à-dire sur les femmes et les filles autochtones. Nous avons encore à faire en la matière.

Cependant, cette liberté de circulation est un élément important de la discussion que nous avons sur l'optimisation des droits conférés en vertu de l'article 35, en particulier en ce qui concerne la frontière et notamment lorsqu'ils concernent des personnes qui se trouvent des deux côtés de ce que l'on appelait la *Medicine Line* à sa création.

M. Jaime Battiste: J'ai une petite question pour le conseiller juridique...

La présidente: Je suis désolée, monsieur Battiste, mais je dois suspendre la séance. Nous n'avons plus de temps.

Je peux reprendre en moins de 30 secondes quand nous reviendrons. Nous devons suspendre brièvement la séance pour aller voter, après quoi nous reviendrons. Je suis désolée.

• (1650)

(Pause)

• (1705)

La présidente: Nous allons reprendre nos travaux

Je rappelle aux témoins de vérifier qu'ils sont sur le bon canal d'interprétation.

Nous reprendrons avec Mme Bérubé.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour six minutes.

Mme Sylvie Bérubé: Merci, madame la présidente.

D'abord, je dois remercier les représentants de la nation dakota de Whitecap d'être avec nous aujourd'hui.

Si je ne m'abuse, le chef Bear mène le processus de négociations avec le gouvernement fédéral depuis 2009, dans votre cas.

D'une part, auriez-vous des recommandations à faire au gouvernement fédéral pour améliorer le processus?

D'autre part, êtes-vous d'avis que le temps qui s'écoule entre le début des négociations relatives à un traité, comme celui visant votre communauté, et sa mise en œuvre devrait être raccourci?

[Traduction]

M. Murray Long: Je vous remercie de la question.

Je répondrai en premier et ferai quelques observations, puis je demanderai à notre conseiller juridique, M. Max Faille, de répondre en français aussi.

Pour ce qui est d'accélérer le processus, il existe effectivement des solutions. Quand nous avons une constance dans la représentation du côté fédéral, cela aide à avancer. Nous avons eu, entre autres, des changements d'avocat qui ont ralenti les choses, parce que les gens doivent se familiariser avec le dossier. Je ne veux pas offusquer les avocats qui se trouvent dans la salle, mais chaque avocat veut imposer sa marque. C'est une chose.

Quand il y a des changements de ministres, etc., cela prend du temps aussi. Ce sont des éléments qui, selon moi, pourraient accélérer le processus.

D'une part, on ne veut pas aller trop vite parce qu'il faut que la communauté suive. Nous avons travaillé avec la communauté tout du long et nous avons défini notre constitution, entre autres choses. Cela prend du temps. Je ne veux donc pas... Il ne faut pas bousculer le processus d'élaboration au sein de la communauté.

Je cède la parole à M. Faille, si vous le permettez.

[Français]

M. Maxime Faille (conseiller juridique, Première Nation dakota de Whitecap): Je le ferai avec plaisir.

Je suis entièrement d'accord avec vous sur le fait que les négociations prennent effectivement beaucoup plus de temps qu'elles ne le devraient. Pensons, par exemple, à la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, qui comporte quand même non seulement un traité, mais aussi bien des éléments d'autonomie gouvernementale. Si je ne me trompe pas, il a fallu deux ou trois ans pour la négocier. C'était pourtant le premier traité moderne. Depuis ce temps, il semble qu'on éternise davantage les processus de négociation.

Comme M. Long l'a mentionné, il est extrêmement important que les ententes négociées avec le gouvernement fédéral aient une certaine continuité. Selon moi, le fait que les politiques et les exigences du gouvernement fédéral permettent beaucoup plus de flexibilité, comme celle qu'on connaît actuellement, pour négocier de telles ententes nous aide énormément.

Auparavant, il existait beaucoup de restrictions quant à ce que le gouvernement était prêt à accorder ou non. Le manque de flexibilité a vraiment tendance à limiter les négociations. À mon avis, le gou-

vernement a quand même apporté des améliorations importantes sur ce plan.

• (1710)

Mme Sylvie Bérubé: Merci.

Pour faire suite à ma question précédente, si vous aviez des conseils à donner à d'autres Premières Nations qui voudraient conclure un traité d'autonomie gouvernementale comme le vôtre avec le gouvernement fédéral, quels seraient-ils?

[Traduction]

M. Maxime Faille: Monsieur Long, voulez-vous répondre à cette question ou que je réponde à celle-ci aussi? À vous de décider.

M. Murray Long: Je vais commencer, pour ce qui est des conseils à donner aux Premières Nations, mais je demanderai peut-être aux conseillers d'intervenir par la suite.

En général, je pense que la patience, un appui solide de la population — un appui qui a existé dès le début chez nous — et la compréhension sont très importants. Comme je l'ai dit, je pense que la patience est aussi nécessaire au fil du temps.

Je dirai pour conclure qu'à mon avis, Whitecap est un très bon exemple de la façon dont les choses ont évolué. Tout a commencé par le code électoral et le fait d'en prendre la responsabilité. Au fil du temps, la nation a commencé à se soustraire à de petites parties de la Loi sur les Indiens et, bien sûr, le code foncier représentait 25 % de la Loi sur les Indiens. Les gens ont compris et nous avons élaboré des lois dans le cadre du code foncier. C'est ce qui a créé la base. Les gens ont compris, et cela a été une source de soutien pour nos gens et nos aînés. Nos aînés sont toujours très inquiets à l'idée de s'engager dans la mauvaise voie, mais il est certain que ces expériences ont pavé la voie vers l'autonomie gouvernementale.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Frank Royal: Oui, je vais simplement compléter les remarques de M. Long. Oui, une bonne communication avec la collectivité... Je sais que lorsque nous avons consulté nos membres, nous l'avons fait sur Zoom, et nous avons utilisé le vote électronique pour tous les votes que nous avons tenus. Tout le monde a participé et nous savions sur quoi nous votions et ce vers quoi nous tendions, soit l'autonomie gouvernementale.

Merci.

M. Dwayne Eagle: Je pense que dans le cadre de nos négociations et de nos rapports avec nos membres, lorsque nous avons organisé le vote de ratification, nous voulions obtenir 100 % de oui et 100 % de participation. Nous voulions que tout le monde comprenne ce que nous faisons et à quel point c'était bon pour notre collectivité.

Au conseil tribal de Saskatoon, je sais que deux autres Premières Nations vont se déclarer. Je crois que l'une d'entre elles l'a fait l'autre jour, la semaine dernière, la nation crie de Muskeg Lake. Je crois qu'elle a déclaré qu'elle allait tenter elle aussi de conclure un accord.

Je sais que c'est un long processus, mais nous avons commencé il y a 13 ans et voilà où nous en sommes, ce fut donc très rapide. M. Long espère que le processus ne durera pas 20 ans parce qu'il veut prendre sa retraite.

Des voix: Ah, ah!

Nous sommes encore beaucoup trop lents. Il est vrai que la Convention de la Baie-James, que l'on qualifie de traité moderne, contient quelques anciennes conditions très colonialistes. Si nous devions la refaire aujourd'hui, nous souhaiterions modifier probablement certaines de ces conditions, y compris celles concernant la cession, la renonciation et l'abandon, mais il n'a fallu que quelques années pour la négocier, en raison de la bonne volonté du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada. J'aimerais qu'ils fassent preuve de la même bonne volonté aujourd'hui dans le cadre d'une négociation avec trois collectivités innues du Québec, le traité de Petapan, dont les négociations ont duré 40 ans.

Au cours des deux ou trois dernières années, des changements structurels ont été apportés à notre façon de négocier. Nous ne sommes pas encore arrivés au but, mais je pense que les équipes font preuve d'une grande souplesse pour acquérir cette mémoire musculaire au sein de la fonction publique, ainsi que les instruments financiers et la gamme d'outils disponibles pour négocier, pas seulement au sein du silo des structures, c'est-à-dire le ministère des Relations entre la Couronne et les Autochtones, mais aussi dans tous les ministères et avec les autres provinces.

Je pense que la Colombie-Britannique est la province qui s'en sort le mieux au Canada parce que nous avons un protocole qui a ancré dans la mémoire musculaire des participants à la table des négociations un processus et un protocole permettant d'aboutir à des traités modernes. Ces gens-là ouvrent la voie pour cette région du pays. C'est tout à leur honneur. Je ne dirais pas que nous avons déjà franchi la ligne d'arrivée, et nous n'allons pas nous en vanter, mais il y a eu un véritable changement d'attitude au sein du gouvernement.

• (1720)

Mme Lori Idlout: Ai-je le temps de poser une autre question?

La présidente: Nous allons commencer un autre tour. Votre temps est écoulé pour celui-ci.

Nous allons procéder à un deuxième tour condensé en commençant par M. Tochor, pour cinq minutes.

M. Corey Tochor (Saskatoon—University, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie nos témoins de leur présence. J'ai fait un merveilleux voyage quand j'ai visité la Nation Dakota. Je me souviens de m'y être rendu en empruntant ce qui tenait presque d'un sentier de chèvres depuis Saskatoon, et nous étions là pour voir vos terrains de balle. Les attraits touristiques se résumaient à un grand terrain pour les rodéos et peut-être à quelques terrains de sport. Il est impressionnant de voir à quel point votre collectivité s'est développée. Ceux qui envisagent un voyage en Saskatchewan doivent s'arrêter pour jouer au golf ou séjourner à l'hôtel et voir les choses passionnantes qui se passent au sein de cette Première Nation.

Ma deuxième question portera davantage sur ce que cet accord vous apporte. Pour la première question qui s'adresse soit à M. Eagle, soit à M. Royal, pourriez-vous nous décrire sommairement tout ce qu'un visiteur pourrait envisager de faire sur le territoire de la Nation Dakota s'il venait en visite cet été?

M. Frank Royal: Nous nous lançons dans le tourisme et nous aménagons un sentier le long du terrain de golf pour la marche et le vélo. L'hôtel propose des vélos en location. Le week-end dernier, l'hôtel a organisé des sorties d'observation des étoiles. Vous pouvez réserver des promenades en chariot auprès d'un entrepreneur local. Il y a un casino pour tenter sa chance. En fait, je participe à l'orga-

nisation des Journées Dakota qui auront lieu en août, et il y aura un tournoi de balle, des courses de chariots-cuisine et de chars. Le casino organisait un pow-wow annuel, mais nous y avons mis fin lorsque la COVID a frappé. Ils vont faire renaître l'activité, alors nous nous en réjouissons d'avance.

M. Corey Tochor: C'est un excellent moyen d'apprendre les uns des autres. Cela m'encourage beaucoup. L'une des choses très importantes que vous avez faites est la location de biens fonciers pour 99 ans afin que les gens puissent obtenir des prêts hypothécaires. Cela touche un peu à l'aménagement du territoire. Pouvez-vous expliquer un peu plus ce programme pour les personnes qui ne savent pas comment il est géré?

• (1725)

M. Dwayne Eagle: Oui, nous avons des baux à Whitecap. Il s'agit de baux renouvelables de 99 ans. Si vous voulez construire, disons, une maison à Whitecap et que vous voulez la vendre après 10 ans, vous pouvez payer pour les 10 années que vous l'avez occupée et la ramener à sa pleine valeur. Le marché de l'habitation sera ouvert à tous. Pour l'instant, nous nous intéressons au logement des employés. Nous avons mené une enquête auprès des entreprises de Whitecap et environ 200 employés souhaitent s'y installer et y acheter une maison. Nous sommes en négociation, au stade de la planification, avec une société de Vancouver, et nous envisageons de construire un centre de villégiature et quelques condos. Je ne sais pas quand les travaux commenceront, et il y a aussi des maisons haut de gamme autour du terrain de golf. Elles sont ouvertes au grand public.

M. Corey Tochor: C'est une merveilleuse nouvelle, si l'on pense à l'importance du transfert de richesse intergénérationnel au sein des familles, et peut-être à toutes les personnes présentes à cette table qui ont pu bénéficier de la transmission de biens fonciers par leurs ancêtres ou la génération précédente, et à ce que cela pourrait représenter dans la vie des gens. C'est ce qui se passe aujourd'hui dans cette réserve, et je pense que c'est très bénéfique pour tout le monde, pour la fierté d'être propriétaire, pour l'enracinement et pour tous les avantages qui en découlent. Même si personne n'aime payer son hypothèque, c'est une bonne chose de mettre de l'argent de côté pour son avenir et les générations futures, ce qui est merveilleux. Je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à en faire une réalité. Je suis très heureux de pouvoir être présent ici et de jouer un tout petit rôle dans la concrétisation de cette vision.

Merci encore une fois.

La présidente: Merci, monsieur Tochor. C'est un plaisir de vous avoir parmi nous.

Nous donnons la parole à M. Weiler pour cinq minutes.

M. Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.): Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier nos témoins d'être ici aujourd'hui et à féliciter la nation. Les négociations ont duré 13 ans et il est incroyable d'avoir obtenu l'appui unanime des membres de la nation à la ratification. Il est difficile d'obtenir un accord unanime sur quoi que ce soit, et encore plus sur quelque chose d'aussi transformateur que cet accord.

Ma première question est la suivante: quel est le rôle du gouvernement provincial dans l'administration de ce nouvel accord d'autonomie gouvernementale?

M. Murray Long: L'accord et les arrangements entre Whitecap et le gouvernement fédéral sont bilatéraux. Je peux dire que lorsque nous avons commencé, le Canada et moi-même, en tant que négociateur principal, avons cherché à faire participer le gouvernement provincial. Avec le recul, j'avais tort. Je pense que cet arrangement bilatéral est plus efficace, car il permet de conclure des ententes en même temps que nous travaillons sur ces accords d'autonomie gouvernementale.

Nous entretenons toujours de bonnes relations avec la province et nous avons établi plusieurs partenariats avec elle. Nous avons créé une table bilatérale et nous avons conclu des accords en matière de protection de l'environnement en vertu desquels nous avons intégré ses lois dans notre code foncier. Nous travaillons avec la province sur l'application de nos propres lois, y compris sur ce que nous voulons appliquer à l'avenir dans le cadre de l'autonomie gouvernementale, car l'application de nos propres lois à l'intérieur du système actuel est un défi. Nous cherchons des moyens et nous utilisons la province pour y parvenir. Elle nous a aidés et a écrit des lettres à différentes administrations publiques sur des questions de reconnaissance et ainsi de suite, et nous entretenons donc une très bonne relation de travail.

Nous travaillons actuellement avec les représentants de la province sur la façon dont ils vont reconnaître Whitecap, non pas en tant que bande indienne, mais en tant que Première Nation autonome. Nous continuons à travailler avec eux dans ce dossier.

• (1730)

M. Patrick Weiler: Merci beaucoup.

Si j'ai bien compris, les modalités négociées de cet accord prevoient qu'il entre en vigueur le 1^{er} septembre prochain. J'aimerais que vous nous expliquiez les incidences si ce projet de loi n'était pas adopté avant la pause estivale.

M. Murray Long: Ce serait très décevant. Cela signifierait qu'il nous faudrait retarder la mise en oeuvre, notamment de certaines dispositions financières, et ainsi de suite. Nous avons travaillé d'arche-pied sur notre constitution, notre code de gouvernance connexe, notre code de gestion des finances et sur l'intégration de notre code foncier dans ce code, notre code d'adhésion, et j'en passe. Je pense que c'est incroyablement important et je suis tout à fait convaincu que nous pourrions être fin prêts pour le 1^{er} septembre.

Comme je l'ai dit, il a fallu 13 ans, alors autant le faire maintenant.

M. Patrick Weiler: Je suis tout à fait d'accord.

Comme le processus a été si long — et j'ai une nation dans ma circonscription qui est passée par un processus tout aussi long — je me demande si vous pourriez nous suggérer des moyens d'améliorer ce type de processus pour d'autres nations qui cherchent à s'engager dans une voie similaire.

M. Murray Long: Je vais me lancer sur ce sujet.

Je l'ai peut-être déjà évoqué. Je pense qu'il est très important que les membres comprennent ce qui se passe et qu'il confie un mandat au préalable. J'ai déjà participé à d'autres processus quelque peu similaires dans lesquels il n'y avait pas de lien avec les membres et, au bout du compte, cela nous a nui pour essayer de maintenir des acquis, c'est pourquoi le lien est incroyablement important.

L'autre défi, et Whitecap est plutôt bien placée, est le renforcement des capacités au sein de la collectivité. Il ne faut pas que des gens comme moi dirigent l'administration publique. Il faut que les membres de la collectivité dirigent l'administration publique au fil du temps, et c'est ce à quoi nous nous employons. Je pense qu'il est très important de faire participer les gens, les jeunes, etc., parce qu'il y a d'énormes possibilités par rapport à la gouvernance de la collectivité, etc. et d'enseigner les rouages de l'administration publique aux plus jeunes. Je pense qu'il est très important de le faire dès le début pour montrer qu'il y a aussi ces possibilités pour les membres.

M. Patrick Weiler: Je vous remercie.

La présidente: Merci, monsieur Weiler.

[Français]

Madame Bérubé, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Mme Sylvie Bérubé: Je cède mon tour aux conservateurs, madame la présidente.

[Traduction]

La présidente: Allez-y, monsieur Schmale.

M. Jamie Schmale (Haliburton—Kawartha Lakes—Brock, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci au Bloc.

Je suis heureux d'entendre les témoins. Il se passe des choses extraordinaires. Je sais que le caucus de la Saskatchewan dans son ensemble ne tarit pas d'éloges sur ce que vous faites sur vos terres et sur les possibilités que vous offrez, non seulement à vos membres, mais aussi aux personnes qui vivent à l'extérieur de la réserve. C'est vraiment extraordinaire et je pense que c'est un modèle qui peut être utilisé et reproduit.

Je voudrais me concentrer sur certains commentaires que nous avons entendus ici de la part de députés d'en face.

Je m'adresse probablement à vous, monsieur Miller, si vous me le permettez. Monsieur le ministre, on nous dit aujourd'hui... Nous comprenons l'importance de ce projet de loi et nous l'appuyons, mais ce projet de loi, comme le projet de loi sur les Métis, nous parvient dans les derniers jours de la législature. Vous aviez promis le projet de loi sur les Métis pour le 28 avril. Nous le recevons maintenant au cours de la dernière semaine de travaux de la Chambre.

Nous examinons ce projet de loi, qui est extrêmement important, dans les derniers jours de la législature. Pourquoi?

L'hon. Marc Miller: Permettez-moi de dire d'abord que je ne vais pas faire de blague et vous dire que vous devriez peut-être changer vos plans de golf pour cet été si ce projet de loi n'est pas adopté. Si vous croyez vraiment aux droits inhérents, le fait est que nous devrions tous nous demander pourquoi ce projet de loi doit être soumis au Parlement en premier lieu.

M. Jamie Schmale: Non, ce n'est pas la question que je pose. Je me demande pourquoi ce n'est pas si important. L'accord a été conclu il y a des mois déjà. On avait promis le 28 avril aux Métis. Nous en sommes maintenant aux deux dernières semaines de juin. Tout d'un coup, on se précipite pour régler la question.

Que s'est-il passé au cours des quelques mois qui se sont écoulés entretemps?

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>